

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil lundi, le 16 décembre 2024, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre le Maire, monsieur Benoit Roy, les conseillers suivants :

	René Madore	siège 1
	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
	Lyse Chatelois	siège 4
Vacant		siège 5
	Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Gabriela Fiema est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Après avoir constaté le quorum, le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 13.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

**Résolution 2024-12-270**

Il est proposé par le conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller René Madore,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance qui est le suivant sans modification :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025;
4. Adoption du plan triennal d'immobilisation ;
5. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

**ATTENDU QUE**

le conseil municipal doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

**ATTENDU QUE** le budget doit prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

**Résolution 2023-12-271**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par la conseiller Marc Fontaine,

**QUE** le budget pour l'exercice financier 2025 de la municipalité de Saint-Malo, prévoyant des dépenses au montant de 2 257 601 \$ et des revenus pour un montant équivalent soit et est adopté, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

**ATTENDU QUE** le plan triennal d'immobilisations doit être adopté pour les prochaines années;

**Résolution 2024-12-272**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller René Madore,

D'accepter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, madame Gabriela Fiema, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR**

Aucune question de la part du public.

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 15.

---

Benoit Roy, maire

---

Gabriela Fiema, directrice générale et Greffière-trésorière